

**N° 8442**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

---

---

**PROJET DE LOI**

**relative à la construction de nouveaux bâtiments pour le Lycée Michel Lucius  
au Plateau de Kirchberg**

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA MOBILITE ET DES TRAVAUX PUBLICS  
(16.01.2025)**

La Commission se compose de : Mme Corinne CAHEN, Présidente-Rapportrice ; Mme Francine CLOSENER, M. Yves CRUCHTEN, Mme Claire DELCOURT, M. Emile EICHER, M. Félix EISCHEN, M. Jeff ENGELEN, M. Fernand ETGEN, M. Paul GALLES, M. Marc GOERGEN, M. Gusty GRAAS, M. Marc LIES, Mme Mandy MINELLA, M. Meris SEHOVIC, M. Charles WEILER, Membres.

**I. Antécédents**

Le projet de loi sous rubrique a été déposé à la Chambre des Députés le 27 septembre 2024 par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Le texte du projet de loi était accompagné d'un commentaire des articles, d'un exposé des motifs, d'un programme de construction, d'une partie technique, d'une fiche récapitulative relative aux coûts de consommation et d'entretien annuel, des plans, d'un budget, d'un check de durabilité (« Nohaltegkeetscheck »), ainsi que d'une fiche d'évaluation d'impact.

Le projet de loi a été avisé par le Conseil d'État en date du 22 octobre 2024.

Lors de sa réunion du 9 janvier 2025, la Commission de la Mobilité et des Travaux publics (ci-après « la commission parlementaire ») a examiné le projet de loi ainsi que l'avis précité. Au cours de la même réunion, Mme Corinne Cahen a été désignée comme Rapportrice.

La commission parlementaire a adopté le présent rapport au cours de sa réunion du 16 janvier 2025.

**II. Objet du projet de loi**

Le projet de loi n° 8442 a pour objet d'autoriser le Gouvernement à procéder à construire de nouvelles infrastructures pour le lycée Michel Lucius au Plateau du Kirchberg.

### **III. Considérations générales**

#### **1. Historique et situation actuelle**

Le Lycée Michel Lucius, établi en 1966 sous le nom de Collège d'Enseignement Moyen, a connu plusieurs transformations majeures au fil des décennies. En 1979, il devient le Lycée technique Michel Lucius, avec des infrastructures initialement provisoires. Dès les années 1970, l'établissement déménage progressivement sur son site actuel dans le parc de l'ancien Séminaire à Luxembourg-Limpertsberg sis avenue Pasteur. Une première phase de construction aboutit à un bâtiment comportant quatre ailes, tandis qu'un complexe sportif comprenant une piscine est inauguré en 1983. À cette époque, le lycée compte 1 377 élèves répartis dans 56 classes.

Cependant, deux des ailes construites dans les années 1970 ont été démolies entre 2013 et 2017. Une reconstruction partielle a permis la mise en service de l'aile 2000 en 2014, tandis que des rénovations substantielles de sécurisation ont été effectuées entre 2017 et 2020 sur les ailes 1000 et 4000.

Le nombre croissant d'élèves a rendu nécessaire l'utilisation de structures provisoires (ailes 6000 et 7000), ainsi que de bâtiments désaffectés, tels que l'ancien Séminaire et une partie de l'École française.

En 2016, le lycée adopte sa dénomination actuelle à travers la loi du 23 décembre et crée l'« International School Michel Lucius », autorisée à dispenser des cours en anglais au niveau fondamental et secondaire. Ces classes internationales ont toutefois été initiées dès 2011 dans le cadre d'un projet pilote d'innovation pédagogique.

#### **2. Alentours et nombre de salles actuelles**

Le site du lycée est conçu pour intégrer les sciences de la vie et de la terre dans son projet pédagogique. Il comprend un jardin de 80 m<sup>2</sup>, des potagers surélevés, un verger d'arbres fruitiers, ainsi que des installations pour la biodiversité (ruches et hôtels pour insectes). Ces espaces verts sont entretenus par les élèves dans le cadre d'activités pédagogiques et parascolaires.

En soirée, les week-ends et pendant les vacances scolaires, les infrastructures du lycée, y compris les espaces verts et sportifs, sont ouvertes aux habitants du quartier, favorisant l'intégration de l'établissement dans la vie locale.

Actuellement, le lycée dispose de 105 salles de classe réparties comme suit (septembre 2022) :

- Aile 1000 (rénovée) et 2000 (nouvelle construction) : 25 salles
- Aile 4000 (rénovée, en fin de vie) : 37 salles
- Aile 5000 (ancien bâtiment de l'École française) : 11 salles
- Ailes 6000 et 7000 (structures provisoires) : 27 salles
- Ancien Séminaire : 5 salles

### **3. Nouvelle implantation au Plateau du Kirchberg**

En 2016, le Gouvernement annonce sa volonté de relocaliser certains établissements scolaires du Limpertsberg afin de réduire le nombre d'élèves et d'étudiants dans ce quartier résidentiel, fortement encombré par le transport scolaire. Depuis, le nombre d'étudiants à l'Université diminue vu le départ d'une grande partie de ses effectifs vers l'Université à Esch-Belval. En 2018, le Lycée français Vauban déménage vers ses nouvelles infrastructures à la Cloche d'Or. Par ailleurs, le gouvernement décide de planifier des nouvelles infrastructures pour le Lycée technique du Centre au Ban de Gasperich et pour le Lycée Michel Lucius au Plateau du Kirchberg.

### **4. Offre scolaire et évolution des effectifs (2017-2022)**

Le Lycée Michel Lucius propose une offre scolaire diversifiée, comprenant deux parcours principaux adaptés aux besoins variés des élèves. D'une part, l'établissement dispense un enseignement secondaire général, qui inclut un cycle inférieur (7e, 8e, 9e) offrant des orientations spécifiques en musique, arts ou informatique. Ces options permettent aux élèves de développer des compétences dans des domaines créatifs et technologiques dès le début de leur parcours. Le cycle moyen et supérieur de cet enseignement mène au diplôme de fin d'études secondaires générales, avec plusieurs spécialisations : commerce et gestion, professions de santé, sciences naturelles et ingénierie. Ces sections préparent les élèves à des carrières spécifiques tout en leur offrant une base éducative solide.

D'autre part, le lycée propose des classes internationales anglophones (IEC – International English Classes), qui suivent le programme « Cambridge Assessment International Education ». Ce système éducatif permet aux élèves d'obtenir des qualifications reconnues mondialement, telles que les « A-Levels », équivalentes au diplôme de fin d'études secondaires. Le parcours international est structuré de manière modulaire, avec des examens organisés en classe de 3e (iGCSE – international General Certificate of Secondary Education), de 2e (AS-Levels) et de 1ère (A-Levels).

À la rentrée scolaire de 2022, le lycée comptait plus de 1600 élèves répartis entre l'enseignement secondaire général (659 élèves) et les classes internationales (990 élèves). La majorité des élèves inscrits en 7e IEC proviennent désormais de l'enseignement fondamental du Lycée Michel Lucius. Cependant, l'établissement maintient une certaine flexibilité dans la capacité d'accueil pour répondre à la demande de nouveaux arrivants dans le pays.

L'évolution des effectifs entre 2017 et 2022 témoigne d'une augmentation importante, particulièrement dans les classes internationales. Cette croissance s'explique notamment par l'attractivité du système anglophone, qui offre des diplômes reconnus à l'échelle mondiale et une adaptabilité aux élèves ayant des parcours linguistiques variés. En 2022, la hausse des inscriptions s'est également accentuée avec l'arrivée d'élèves réfugiés ukrainiens. Le système éducatif anglophone, modulable et axé sur l'anglais comme langue véhiculaire, a permis une intégration rapide de ces élèves.

Il y a donc lieu d'observer que depuis de nombreuses années, le lycée ne peut plus satisfaire à l'intégralité de la demande pour les classes internationales. La pédagogie spécifique du curriculum anglais, la modularité des choix des cours, la reconnaissance

internationale des diplômes et l'adaptabilité de l'offre par rapport au bagage langagier des élèves constituent les raisons principales pour le succès du lycée.

## **5. Concept pédagogique**

Depuis 2011, le lycée mise sur une diversification de ses approches pédagogiques et de son offre scolaire pour répondre aux besoins variés des élèves. Les classes internationales adoptent un système modulaire permettant une personnalisation des parcours en fonction des compétences et objectifs des élèves.

D'autres initiatives incluent :

- Des programmes pour élèves ayant des difficultés d'apprentissage (dyslexie, dyscalculie).
- Des cours spécialisés pour élèves doués.
- Des pratiques pédagogiques basées sur l'expérimentation et les travaux pratiques.
- Une priorité accordée aux sciences de la vie, de la terre et des matériaux, ainsi qu'aux arts.

Ce modèle favorise l'intégration d'élèves de divers horizons, l'apprentissage autonome et une préparation optimale aux défis sociétaux et professionnels.

## **6. Répercussions sur les infrastructures**

L'organisation des salles de classe par départements a été adoptée pour optimiser l'utilisation des espaces et renforcer la coopération entre enseignants. Cette organisation facilite également l'intégration sociale et culturelle des élèves en encourageant les interactions entre différentes sections.

## **7. Financement du projet**

L'enveloppe budgétaire à accorder pour le financement dudit projet ne peut pas dépasser le montant de 213 370 000 euros. L'autorisation du législateur pour procéder à la construction précitée est requise en vertu de l'article 117, paragraphe 3, de la Constitution, étant donné que le montant de la dépense d'investissement en question dépasse le seuil de 60 000 000 euros prévu par l'article 80 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État.

## **8. Programme de construction**

Le programme de construction pour quelque 1'800 élèves prévoit notamment :

### **8.1. Structure d'enseignement**

*Module salles de classe*

54 salles de classe, dépôts enseignants

*Module salles spéciales*

31 salles spéciales, locaux de préparation, bureaux et dépôts

- 3 salles de biologie
- 6 laboratoires biologie
- 4 salles de physique
- 4 laboratoires physique
- 3 salles de chimie
- 4 laboratoires chimie
- 6 salles informatiques
- 1 Makerspace

### *Module ateliers*

9 ateliers, locaux de préparation, bureaux et dépôts

- 3 salles de musique
- 1 studio d'enregistrement
- 4 ateliers d'éducation artistique
- 1 atelier de cuisine

### 8.2. Structure d'administration

#### *Direction et administration*

- bureau directeur
- 2 bureaux directeurs adjoints
- 2 bureaux attachés à la direction
- secrétariat de direction
- salle de conférence
- secrétariat général avec zone d'attente
- secrétariat élèves
- bureau coordination des branches
- bureau enseignement secondaire
- local archivage
- parloir

#### *Locaux pour enseignants*

- salle équipes pédagogiques
- salle de conférence
- séjour avec kitchenette
- espace casiers enseignants
- parloir

#### *Service psycho-social*

- bureau éducateurs
- 2 bureaux pédagogues
- 5 bureaux psychologues
- 2 bureaux service éducatif
- 2 bureaux assistance sociale

- 2 locaux archivage
- 3 parloirs
- salle de réflexion

### 8.3. Structure d'accueil

#### *Séjour*

- hall d'entrée
- loge concierge avec local photocopies
- infirmerie
- salle d'examen à 180 places assises et divisible en deux unités
- salle de régie
- local dépôt pour mobilier Service technique
- garage machines d'entretien
- atelier de maintenance Information et documentation
- bibliothèque
- 2 salles de lecture
- local archivage
- centre de jeunes (« Jugendtreff »)

#### *Restauration*

- restaurant à 450 places
- cafétéria à 50 places
- cuisine de production
- local poubelles avec compacteur

### 8.4. Infrastructures de sport

#### *Salles d'éducation physique*

- hall de sport à 4 unités
- 3 salles multifonctionnelles
- salle de musculation
- dépôts équipements de sport
- 8 vestiaires
- bureau et vestiaires enseignants
- cabinet médical
- garage vélos tout terrain

#### *Piscine*

- piscine à 6 couloirs avec fond mobile et plongeur d'1 mètre
- 4 vestiaires
- local maître-nageur et vestiaires enseignants
- dépôts et locaux techniques

### 8.5. Aménagements extérieurs

- cour de récréation
- préau couvert

- parc écologique
- 2 terrains de sport extérieurs avec dépôt
- terrasse restaurant
- accès pour livraisons
- aire de stationnement couverte pour 170 vélos

#### **IV. Avis du Conseil d'État**

Dans son avis initial 22 octobre 2024, le Conseil d'État a précisé que le projet de loi n°8442 n'appelle pas d'observation de sa part.

#### **V. Commentaire des articles**

##### **Intitulé**

Dans ses observations d'ordre légistique, le Conseil d'État suggère que les termes « construction du Lycée Michel Lucius » sont à remplacer par les termes « construction de nouveaux bâtiments pour le Lycée Michel Lucius ».

La commission parlementaire décide de suivre le Conseil d'État.

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Cet article autorise le Gouvernement à faire procéder à la construction du Lycée Michel Lucius au Plateau de Kirchberg.

Cet article n'appelle pas d'observation du Conseil d'État, ni quant au fond ni quant à la forme.

À noter que les termes « construction du Lycée Michel Lucius » sont à remplacer par les termes « construction de nouveaux bâtiments pour le Lycée Michel Lucius ».

##### **Article 2**

Cet article détermine l'enveloppe budgétaire servant au financement du projet, rattachée à l'indice semestriel des prix de la construction valable au 1<sup>er</sup> avril 2024 (valeur 1 146,73), sans préjudice des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux. Il comporte en outre la clause usuelle d'adaptation des coûts à l'évolution de cet indice.

Cet article n'appelle pas d'observation de la Haute Corporation, ni quant au fond ni quant à la forme.

##### **Article 3**

Cet article précise que les dépenses sont imputables sur les crédits du Fonds d'investissements publics scolaires.

Cet article n'appelle pas d'observation de la Haute Corporation, ni quant au fond ni quant à la forme.

\*

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission de la Mobilité et des Travaux publics recommande à l'unanimité à la Chambre des Députés d'adopter le projet de loi n° 8442 dans la teneur qui suit :

\*

## **VI. Texte proposé par la Commission**

### **PROJET DE LOI**

#### **relative à la construction de nouveaux bâtiments pour le Lycée Michel Lucius au Plateau de Kirchberg**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le Gouvernement est autorisé à procéder à la construction de nouveaux bâtiments pour le Lycée Michel Lucius au Plateau de Kirchberg.

**Art. 2.** Les dépenses engagées au titre du projet visé à l'article 1<sup>er</sup> ne peuvent pas dépasser le montant de 213 370 000 euros. Ce montant correspond à la valeur 1 146,73 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1<sup>er</sup> avril 2024. Déduction faite des dépenses déjà engagées par le pouvoir adjudicateur, ce montant est adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.

**Art. 3.** Les dépenses visées à l'article 2 sont imputables à charge des crédits du Fonds d'investissements publics scolaires.

Luxembourg, le 16 janvier 2025

La Présidente-Rapportrice,  
Corinne CAHEN